

Arrêté de composition Commission de recrutement en Master 1
--

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2025-2026, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante **IMPGT** pour la formation M1 mention **Management Public (MP)** est composée comme suit :

Président :

- **Christophe ALAUX**, Directeur de l'IMPGT

Membres :

- **Anais SAINT JONSSON**, Assesseure aux formations
- **Céline DU BOYS**, Co-responsable pédagogique du M1 MP
- **Khaled SABOUNE**, Responsable pédagogique du Master MP, Parcours MESS
- **Laurine BASSE**, Co-responsable pédagogique du M2 MP, Parcours SMT
- **Sophie LAMOUROUX**, Responsable pédagogique du M2 MP, Parcours DMPCT
- **Emmanuelle MOUSTIER**, Responsable pédagogique du M2 MP, Parcours DDGTPMI
- **Sarah SERVAL**, Co-responsable pédagogique du M1 MP
- **Bruno TIBERGHIE**n, Responsable pédagogique du M2 MP, Parcours RECSG, Co-responsable pédagogique du M2 MP, Parcours QGRS et SMT
- **Emil TURC**, Responsable pédagogique du M2 MP, Parcours MAP

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille

Président d'Aix-Marseille Université